

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente-et-un janvier, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM.ROSSE, CHARTIER, MALO, SIMON, LENA, AUDEBERT.
MMES DELAINE, SANCHEZ, BORDIER-BONNEAU, GAURON, ROBINET, RETIF,
BARRITault.

Etaient absents excusés : Christine COURTEVILLE, David BACON.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Ghislaine RETIF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2018 – JANVIER 01

OBJET : MODIFICATION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION D'UNE ELUE

Vu les délibérations n° 2014 - avril 08 et n° 2017 – avril 19,

Madame Le MAIRE indique que Madame Lise BARRITault souhaite poursuivre ses activités en qualité d'Adjointe aux Affaires Scolaires tout en renonçant à son indemnité de fonction d'élue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte cette décision qui prendra effet au 1^{er} février 2018.

Délibération n°2018 – JANVIER 02

OBJET : Convention avec le Comité Départemental de la Randonnée pédestre relatif à l'entretien du balisage des sentiers pédestres de la Commune

Madame Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention qui arrive à échéance avec le Comité Départemental de la Randonnée pédestre relatif à l'entretien du balisage des 2 sentiers pédestres ci-dessous :

- Le Sentier des Puits : 6 kilomètres
- Entre Vigne et Forêt : 9 kilomètres - Soit un total de 15 kilomètres.

La convention proposée, budgétise les frais encourus pour le balisage à 240€/an, soit un coût total de 1200 € pour 5 ans. (2018-2022)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe,
- dit que les crédits seront prévus aux budgets.

Délibération n°2018 – JANVIER 03

OBJET : INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoires

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié par le décret 2008-1451 du 22 décembre 2008,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié par le décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret n° 2002-528 du 25 avril 2002,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2011 portant sur la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire,

Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Article 1 : L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires prévue par le décret n° 2002-60 modifié est créé au profit des agents ci-dessous, sous réserve de la réalisation effective de travaux supplémentaires et en accord avec l'autorité hiérarchique :

- Agents titulaires et non titulaires de catégorie B et C .

Article 2 : La délibération en date du 29 novembre 2011 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire est abrogée et remplacée par celle-ci.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 1^{er} février 2018.

Changement d'activité de la discothèque « Le Scoop »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la baisse constante et régulière de fréquentations des discothèques qui se fait sentir depuis 2015, et afin de garantir la pérennité de la discothèque « le SCOOP », il est devenu indispensable, pour les gérants d'envisager une restructuration partielle de leur établissement. Ils envisagent de créer un espace détente/spa composé de jacuzzi, sauna et hammam ainsi qu'une salle de restauration en ne réservant l'accès qu'aux personnes de plus de 25 ans.

Classe Numérique

Lise BARRITAULT nous informe que le projet de classe numérique mobile a été retenu et que nous attendons la convention à signer avec l'académie. L'investissement serait d'environ 8000€ subventionné à 50% par l'état. (Une classe mobile comprend 10 ordinateurs portables, dans un chariot équipé d'une borne WIFI intégrée, qui circule de classe en classe en fonction des besoins)

Idées

Patricia BORDIER-BONNEAU suggère d'associer lors de la brocante du 1^{er} mai, un atelier RECUP' permettant d'offrir une seconde vie aux objets du quotidien pour moins jeter. Elle souhaiterait aussi faire installer 3 bibliothèques de rue où chacun pourrait venir retirer /déposer un livre, magazine... Les lieux proposés seraient Fleuray, rue des villages et bourg de Cangey.

Bus numérique

La Région Centre organise des ateliers gratuits réservés aux seniors sous forme d'un bus numérique qui stationnera le mardi 3 avril 2018 sur la place de la Mairie. Ce bus a pour vocation d'accompagner les retraités dans l'apprentissage du numérique pour les aider à se familiariser à l'utilisation d'outils informatiques devenus indispensables dans leur vie quotidienne. Un courrier sera adressé pour inscription aux personnes de plus de 60 ans.

Campagne dépistage visuel

Une opticienne propose d'organiser une journée de dépistage visuelle sur la Commune. Il convient de définir une date. Les administrés seront informés par voie d'affichage.

SCOT

Benoit SIMON informe le Conseil Municipal que le syndicat mixte des communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais a arrêté une seconde fois le projet de révision de son Schéma de Cohérence Territoriale. La Commune doit émettre un avis dans les 3 mois sur ce projet.

Maison AGES & VIE

La société AGE ET VIE prospecte les communes afin de trouver un terrain de 2500 m² pour y construire une structure seniors adaptée pour 14 personnes âgées en perte d'autonomie. Nous serons peut-être contactés dans l'année.

Site Internet

A la demande de Martine ROBINET, il est précisé que la mise à jour du site communal est assurée par les secrétaires de Mairie et Jean Luc MALO qui se concertent à cet effet.

BULLETIN MUNICIPAL

Patricia BORDIER-BONNEAU précise que les articles du bulletin municipal ont bien été communiqués dans les délais demandés à la société, qui elle n'a pas entrepris à tant les démarches commerciales auprès des annonceurs, d'où le retard de la parution du « Canard de CANGEY ».

SALLE DES FETES

Suite au problème rencontré sur le sol de la salle des Fêtes, il a été fait appel à une société de nettoyage pour procéder à un décapage complet.

Récapitulatif de la séance du 18 décembre 2017
--

Délibération n°2018 – JANVIER 01 :

Modification d'une indemnité de fonction d'une élue.

Délibération n°2018 – JANVIER 02 :

Convention avec le Comité Départemental de la Randonnée pédestre relatif à l'entretien du balisage des sentiers pédestres de la Commune.

Délibération n°2018 – JANVIER 03 :

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINE Huguette

ROSSE Yves

SIMON Benoit

BARRITAUULT Lise

MALO Jean-Luc

BORDIER-BONNEAU Patricia

CHARTIER Franck

ROBINET Martine

LENA Jean Michel

GAURON Florence

AUDEBERT David

RETIF Ghislaine

SANCHEZ Alexandra